

**MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB**  
**Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB**

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Date de la convocation** : le 24 janvier 2018.

**Présents** : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD,  
Lucienne ANDRIEU, Bernard ROQUE, Patricia ARNOLD, Frédéric COSTE, Fabien SCHURRER.

**Absents** : Christine FERRET, Malvine MORERA, Marc BRICARD, Liz THOUREZ, Bertrand CLÉMENT.

**Pouvoirs** : Marc BRICARD à Marie-France MAUREL, Liz THOUREZ à Yves ROBIN,  
Bertrand CLÉMENT à Fabien SCHURRER, Malvine MORERA à Jean-Luc CARMINATI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-France MAUREL pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter, en point 9, une délibération non prévue à l'ordre du jour. Il indique qu'il s'agit d'une décision modificative pour régulariser une écriture comptable de l'année 2013.

A l'unanimité, les élus donnent leur accord pour l'ajout de ce point.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1°) Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2017
- 2°) Augmentation du prix des concessions des cimetières
- 3°) Renouvellement de la convention "Certificats Économie d'Énergie" avec Hérault Énergies
- 4°) Convention d'obtention des "Certificats Économie d'Énergie" avec le PHLV
- 5°) Choix des entreprises pour l'aménagement de la médiathèque
- 6°) Avenant pour transfert du marché Plan Local d'Urbanisme
- 7°) Ravalement façade mairie - Demande de subventions
- 8°) Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public
- 9°) Décision modificative n°4 sur le budget de la commune

#### **QUESTIONS DIVERSES**

---

##### **Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 19 décembre 2017**

Le procès verbal de la séance du 19 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

##### **Point n°2 : Augmentation du prix des concessions des cimetières**

Dans la mesure où les cimetières, ancien et neuf, sont intercommunaux, il convient de suivre les augmentations tarifaires fixées par la commune de Lamalou-les-bains, soit :

- Concession trentenaire : 126, 00 € les 2 m<sup>2</sup>
- Concession perpétuelle : 138, 00 € le m<sup>2</sup>.

A l'unanimité le conseil municipal approuve ces augmentations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

##### **Point n°3 : Renouvellement de la convention "Certificats Économie d'Énergie" avec Hérault Énergies**

Monsieur le maire explique que grâce à la convention signée en 2012, la commune a pu valoriser des CEE lors de travaux destinés à réaliser des économies d'énergies, comme par exemple l'isolation des combles ou le remplacement du système de chauffage de l'école.

Il propose au conseil municipal de renouveler cette convention qui arrive à son terme.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer une nouvelle convention.

#### **Point n°4 : Convention d'obtention des "Certificats Économie d'Énergie" avec le PHLV**

Monsieur le maire rappelle la labellisation Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Il indique que grâce à cette reconnaissance, les communes adhérentes du PHLV peuvent bénéficier d'un dispositif de valorisation des CEE.

Compte tenu de la complexité du montage des dossiers et surtout de la nécessité d'atteindre un montant minimum de 20 GW Cumac pour accéder à ce dispositif, l'intérêt de la commune est de déléguer la gestion et la valorisation des CEE au PHLV.

Dans cet objectif, il demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention de regroupement des CEE avec le PHLV.

Les élus approuvent, à l'unanimité, la signature de cette convention.

#### **Point n°5 : Choix des entreprises pour l'aménagement de la médiathèque**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des choix arrêtés par la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des lots aux entreprises qui doivent être désignées pour réaliser les travaux d'aménagement de la médiathèque.

<b>LOT 1</b> Démolition-Maçonnerie : SAS DANTONI Claude	60 196, 50 €
<b>LOT 2</b> Charpente-Couverture-Zinguerie-Désenfumage : SAS DANTONI Claude	26 009, 00 €
<b>LOT 3</b> Ascenseur : VIALIFT	18 463, 00 €
<b>LOT 4</b> Menuiseries extérieures : L'ESPACE INTÉGRÉ	17 194, 00 €
<b>LOT 5</b> Doublage-Isolation : MAGNAN & Fils	17 920, 00 €
<b>LOT 6</b> Menuiseries intérieures : L'ESPACE INTÉGRÉ	4 785, 00 €
<b>LOT 7</b> Plomberie-Chauffage : SAS 2H ÉNERGY	3 840, 00 €
<b>LOT 8</b> Électricité : PASCUAL Mathieu	22 506, 00 €
<b>LOT 9</b> Revêtement de sol : PROCÉRAM	10 119, 45 €
<b>LOT 10</b> Peinture : MAGNAN & Fils	9 182, 70 €
<b>LOT 11</b> Serrurerie : FERRONERIE & DESIGN	2 500, 00 €
<b>LOT 12</b> Revêtement façades : SAS DANTONI Claude	18 360, 00 €

Les montants ci-dessus s'entendent hors taxes.

A l'unanimité le conseil municipal valide les choix de la CAO et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents liés à cette opération.

#### **Point n°6 : Avenant pour transfert du marché Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le maire expose la défaillance du bureau d'études Terres Neuves auquel l'élaboration du PLU avait été confiée. La société ID-EES est pressentie pour prendre le relais de cette mission.

Le transfert du marché doit être acté par un avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer cet avenant.

#### **Point n°7 : Ravalement façade mairie - Demande de subventions**

Pour compléter la mise en valeur de la zone de l'Imbaisse, le ravalement de la façade de la mairie a été projeté. Le montant du devis s'élève à 9 193 € HT. Pour mener à bien cette opération, il est possible de demander des aides financières au Département.

Le conseil municipal approuve ce projet et demande à Monsieur le Maire de déposer les dossiers nécessaires à l'obtention d'aides financières pour le réaliser.

#### **Point n°8 : Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public**

Le contrat d'entretien de l'éclairage public arrive à son terme. Après consultation de plusieurs entreprises, la commission d'appel d'offres a retenu la proposition de TRAVESSET, dont la prestation annuelle s'élève à 6 432 € HT.

Le choix de la CAO est validé à l'unanimité.

#### **Point n°9 : Décision modificative n°4 sur le budget de la commune**

A la demande de la trésorière de Lamalou-les-bains, une décision modificative doit être adoptée pour régulariser une écriture comptable afférente au FNGIR 2013.

Le conseil municipal accepte cette régularisation sans opposition.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants :**

Il sera nécessaire de rappeler aux élus au CMJE l'engagement qu'ils ont pris d'assister aux cérémonies officielles de la commune. Ce point devra être mis à l'ordre du jour de leur prochaine réunion.

### **Rallye Monte Carlo Historique :**

Monsieur le Maire rappelle le passage de cette compétition dans la commune, dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 février, entre minuit et un heure du matin.  
Une collation sera offerte aux pilotes.

### **Demande de subvention du BTP CFA de l'Aude :**

Monsieur le Maire fait part d'une requête du CFA de Lézignan-Corbières qui accueille un jeune poujolais pour une formation au métier de menuisier. Pour améliorer le fonctionnement et les conditions de sécurité des apprentis, le chef de cet établissement sollicite une aide financière de la part des communes d'origine de ses élèves. Le Conseil Municipal décide d'allouer un montant de 75 € pour l'année scolaire en cours.

### **Solidarité avec les agriculteurs de l'Hérault :**

A la demande de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, les élus consentent à apporter le soutien de la commune aux agriculteurs du secteur viticole impactés par des épisodes climatiques. Une aide de 150 € sera versée à cet effet.

### **Clocheton de l'église :**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de l'entretien annuel du système de sonnerie des cloches de l'église, les techniciens ont signalé une dégradation importante des piliers du clocheton. Il indique que le mécanisme a été arrêté dans l'attente de la consolidation de la structure qui porte la grosse cloche. Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées pour un chiffrage de l'opération. Des démarches sont engagées pour identifier la possibilité d'obtention d'aides financières pour faire face aux travaux que l'on prévoit onéreux.

### **Parcelle de l'ancienne station d'épuration :**

Monsieur le Maire a reçu le locataire du terrain de l'ancienne station d'épuration. Face aux difficultés administratives de mise en place de l'exploitation, le jardinier n'a pas pu démarrer son activité comme prévu. Il demande que la créance liée au bail établi pour l'année 2017 soit abandonnée et qu'un nouveau contrat de location soit consenti pour l'année 2018.

### **Brescoudous :**

Comme l'année dernière, le président du Club Brescoudous demande l'autorisation de faire une étape au Pujol le mardi 28 août 2018 à 11 h 30. Compte tenu de l'intérêt que revêtent ce rassemblement de motards et la concentration d'engins d'exception, le Conseil Municipal approuve l'accueil de cette manifestation et décide d'offrir l'apéritif aux participants.

### **Stationnement gênant :**

Plusieurs riverains de la Grand Rue signalent le stationnement de véhicules devant leur portail de garage, rendant l'accès impossible. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de faire intervenir le service de fourrière en cas de récidives.

La séance est levée à 20 heures 30.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 1<sup>er</sup> février 2018

Yves ROBIN, maire

